



# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Évolution des conditions générales de vente de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente (trv) - tarif bleu, pour les clients non-résidentiels publics, en France métropolitaine et continentale

En vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026

Les Conditions Générales de Vente (CGV) de fourniture d'électricité, applicables aux contrats aux tarifs réglementés de vente, au Tarif Bleu, souscrits par les clients non-résidentiels publics, évoluent à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026, afin de tenir compte des spécificités, propres à cette catégorie de clients.

Les CGV sont disponibles sur le site internet <http://www.edf.fr>

Le délai de paiement des factures, (article 7), est modifié et porté à trente (30) jours.

Certains articles, ont fait l'objet d'ajustements rédactionnels marginaux, notamment, afin de supprimer les stipulations, non applicables, aux clients non-résidentiels publics.

Vous pouvez résilier votre contrat, à tout moment, et sans pénalité quel qu'en soit le motif, notamment, en cas de désaccord avec les présentes modifications apportées aux CGV.



EDF SA  
22-30 avenue de Wagram  
75382 Paris cedex 08 - France  
Capital de 2 084 365 041 euros  
552 081 317 R.C.S. Paris

[www.edf.fr](http://www.edf.fr)

Direction Commerce

Tour Légende  
20 place de La Défense  
92050 Paris La Défense cedex

Origine 2024 de l'électricité fournie par EDF : 79,99% nucléaire, 9,47% hydraulique, 6,09% autres énergies renouvelables, 3,87% gaz, 0,16% charbon, 0,41% pétrole, 0,01% autres fossiles.  
Indicateurs d'impact environnemental sur [www.edf.fr](http://www.edf.fr)

L'énergie est notre avenir, économisons-la!

